PV CC Coppet 7/2018

CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. **Modification de l'ordre du jour (si besoin);**
2. **Appel**
3. **Assermentation d'un conseiller ;**
4. **Approbation du Procès-verbal du 1er octobre 2018 ;**
5. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
6. **Communications de la Municipalité ;**
7. **Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;**
8. **Nomination de mi-mandat des commissions de :**
   - **Gestion**
   - **Finance**
   - **Urbanisme**
   - **Mobilité**
9. **Présentation du système Extra Net pour les Conseillers (https./secure.i-web.ch/eweb/coppet/fr/)**
10. **Divers et propositions individuelles.**

1. Modification de l'ordre du jour (si besoin)

La nouvelle conseillère étant absente, l'assermentation se fera lors du prochain conseil.
Le point 3 est donc annulé.

2. Appel

Présents	:	47
Excusés	:	7
Absents	:	1

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Majorité à 24 voix.

3. Approbation du Procès-verbal du 1er octobre 2018

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

Mme S. Decré précise qu'en page 107, au point 6, il s'agit du secrétaire général du conseil intercommunal.

M. M. Steib informe qu'en page 107 l'orthographe du Bois de Chênes est faux et qu'en page 108, point 9, il s'agit du rapporteur de la commission de mobilité et que le mot obligation doit être lu obligatoire.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 1er octobre est approuvé à la majorité avec 7 abstentions.

4. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que l'assermentation est reportée au prochain conseil.

5. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : excuse l'absence de Mme I. Naville.
Il signale que la commune a atteint le plafond fiscal de 45 pts d'impôt selon la loi cantonale.
Lors du prochain conseil, le budget sera voté avec CHF 2'850'000.00 de déficit.

M. J.-C. Trotti : informe que l'opposition à la réfection du chemin piétonnier Gare-Perrières a été retirée.

M. G. Produit : préavis du prochain conseil :

- Budget de fonctionnement de l'année 2019
- Demande de crédit de CHF1'600'000.00 pour l'assainissement énergétique et la transformation des logements du chemin des Sports 4 à 14.

6. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Aucune

7. Nomination de mi-mandat des commissions de :

- **Gestion**
- **Finance**
- **Urbanisme**
- **Mobilité**

Election des membres de la commission de gestion (7)

M. Avo Alliste, M. Eric Charlot Valdieu, M. Thomas Marchand, M. Bernard Muller, M. Hans Peter Zbinden, membres sortants, se représentent.
M. M. Steib, M. O. Bouchet se présentent pour compléter la commission. Seul sept membres se présentant pour ces postes, ils sont élus par acclamation.

Sont nommées en tant que membres de la commission de gestion :

M. Avo Alliste
M. Oliver Bouchet
M. Eric Charlot Valdieu
M. Thomas Marchand
M. Bernard Muller
M. Martin Steib
M. Hans-Peter Zbinden

Election des membres de la commission des finances (7)

M. Werner Bill, M. Yves Burger, M. Guillaume de Rham, M. Ali Gökok, M. Vincent Moret, M. Xavier Reuse, M. Stéphane Voide, membres sortants, se représentent. Seul sept membres se présentant pour ces postes, ils sont élus par acclamation.

Sont nommées en tant que membres de la commission des finances :

M. Werner Bill
M. Yves Burger
M. Guillaume de Rham
M. Ali Gökok
M. Vincent Moret
M. Xavier Reuse
M. Stéphane Voide

Election des membres de la commission d'urbanisme (7)

M. Reto Camponovo, M. Gilbert Cherbuin, Mme Christine De Loriol, Mme Florence Janssens, M. Patrice Girardi, Mme Josyane Noverraz, M. Michel Paquet, membres sortants, se représentent. Seul sept membres se présentant pour ces postes, ils sont élus par acclamation.

Sont nommées en tant que membres de la commission d'urbanisme :

M. Reto Camponovo
M. Gilbert Cherbuin
Mme Christine De Loriol
Mme Florence Janssens
M. Patrice Girardi
Mme Josyane Noverraz
M. Michel Paquet

Election des membres de la commission de mobilité (7)

Mme Laurence Bory Villa, Mme Sylvie Decré, M. Roland Charles Girod, Mme Catherine Manoury, M. Gilbert Meylan, M. Pierre Olsson, M. Eric Wegmann membres sortants, se représentent. Seul sept membres se présentant pour ces postes, ils sont élus par acclamation.

Sont nommées en tant que membres de la commission de mobilité:

Mme Laurence Bory Villa
Mme Sylvie Decré
M. Roland Charles Girod
Mme Catherine Manoury
M. Gilbert Meylan
M. Pierre Olsson
M. Eric Wegmann

8. Présentation du système Extra Net pour les Conseillers (https./secure.i-web.ch/eweb/coppet/fr/)

En arrivant sur le site, les fenêtres « actualités et accès direct » sont pour le moment vides.

Vous avez la possibilité de changer votre mot de passe.

Dans « dossiers », puis législatures 2016-2021, vous trouvez la liste des conseillers, le formulaire d'indemnisation des commissions, ainsi que le planning.

Dans « séances du conseil », vous trouvez la liste des séances passées avec ordre du jour, procès-verbal, préavis et rapports.

Les documents publiés sur le site, le sont lors de l'envoi des enveloppes au conseil communal, 10 jours avant le conseil.

Le bureau du conseil prévoit de scanner les préavis pour les commissions avec accès uniquement pour les commissions concernées.

Le Président ouvre la discussion.

M. R. Girod demande de rajouter le sujet du document dans le titre du préavis ou du rapport. Il souhaite aussi que sur les coordonnées des conseillers, les n° de téléphone commencent par un +4122 ou +4179.

Mme L. Bory désire que les documents d'une séance soient scannés en une fois, afin de suivre le déroulement du conseil sans fermer et ouvrir les divers documents.

M. R. Camponovo demande ce que le public voit sur ce site.

Le Président répond que seul les conseillers et conseillères peuvent atteindre ce site.

Mme G. Sozanski demande que le PV soit mis en ligne avant les préavis.

Le Président précise que tous les documents seront mis en ligne ensemble, 10 jours avant la séance du conseil.

M. R. Girod demande si les documents seront uniquement mis en ligne et plus sur papiers.

Le Président explique que pour le moment la mise en place d'un envoi par courrier limité aux conseillers voulant conserver la version papier est difficile, mais cela est prévu.

M. G. Produit informe que pour faciliter la publication des documents uniquement sur le site, le bureau communal se tient à disposition pour donner les documents papiers aux conseillers qui se présentent au bureau communal.

Mme L. Bory réclame le mot de passe du wifi de la salle communale afin d'accéder au site lors des conseils.

M. R. Girod souhaite rendre les rapports sous forme numérique.

La secrétaire répond n'avoir pas de problème à recevoir le rapport par mail, celui-ci sera dont envoyé aux conseillers non signé. Cependant, le rapport doit absolument être signé par tous les membres de la commission le jour du conseil.

9. Divers et propositions individuelles ;

M. S. Voide trouve que les travaux de la RC1 avancent lentement, et demande si les délais sont tenus.

M. J.-C. Trotti informe que la remarque sera transmise mais que le timing est respecté. Les rendez-vous de chantier sont organisés tous le 15 jours.

M. E. Charlot Valdieu a la même remarque concernant les travaux de la RC1 à Versoix.

M. J.-C. Trotti répond que ces travaux sont coordonnés par Genève.

Mme L. Bory demande quelle est la mission des ASP, car lors d'accident sur l'autoroute, il n'y a personne dans le bourg pour régler la circulation.

M. F. Keller fait savoir que les ASP travaillent pour 6 communes et ne sont pas toujours sur Coppet. La gendarmerie, SDS et les ASP doivent se coordonner.

Mme F. Janssens avise que des squatteurs se sont installés au n°9 de la rte Suisse et demande ce que peut faire la commune.

M. F. Keller signale que les squatters sont un réel problème, car ils ont des droits et la procédure d'expulsion est longue. Lors d'une dénonciation rapide, la police peut intervenir. Mais lorsqu'ils sont là depuis un certain temps, il n'y a que la possibilité de couper l'eau et l'électricité. Les squatters sont dans un domaine privé et la commune n'intervient que lors de plaintes. S'ils sont bruyants, il est nécessaire de téléphoner à la gendarmerie.

M. G. Grecuccio souhaite connaitre les horaires des ASP, car le matin vers l'arrêt de bus en haut du chemin Bleu, il serait vraiment utile qu'ils soient là pour mettre des amendes. Il serait bien que les ASP trient les priorités. D'autre part, ils collent les voitures qui sont sur le trottoir aux Rocailles alors qu'il n'y a pas places.

M. F. Keller déclare que les ASP travaillent pour 6 communes sur lesquelles il y a d'autres écoles et qu'ils sont informés des problèmes du chemin Bleu. Concernant les automobiles aux Rocailles, elles ne doivent pas empiéter sur les pistes cyclables. Le parcage du Parc des Rocailles est un vrai casse-tête.

M. G. Produit ajoute que le nouveau propriétaire du n°9 de la rte de Suisse envisage la démolition, donc une mise à l'enquête. Ensuite les squatteurs seront automatiquement expulsés.

M. N. Gerber trouve qu'il y a un manque de sensibilisation quant à la sécurité des vélos, car l'hiver venu, ils ne sont pas équipés de lumières. Les ASP devraient faire une action dans les écoles.

Mme F. Wildi Sugrañes indique que les écoles sont sensibles à la sécurité et qu'une action s'est faite en début d'année sur le chemin du Chaucey. Une action contre la dépose sauvage est prévue et le conseil d'établissement doit en discuter lors de sa prochaine rencontre.

M. M. Steib s'interroge sur la puissance et la date de mise en fonction de la nouvelle antenne sur le chemin du Signal.

M. G. Produit rappelle qu'une pétition contre cette puissante antenne avait été refusée. Cette antenne est légale, elle est grande et est sur le territoire des CFF.

Mme C. Gavin demande si un nettoyage des collèges de la Doye et du Chaucey est envisagé, car de la mousse pousse sur le béton.

M. J.-C. Trotti informe qu'une réfection des façades est prévue avec une nouvelle isolation.

M. E. Charlot Valdieu indique que les rondins en bois, qui se situent à la place de jeux du Chaucey, sont pourris et que des vis dépassent. La même remarque est faite pour les rondins du bout de la place du Château.

M. J.-C. Trotti assure que les travaux de la place de jeux seront faits rapidement, quant à ceux de la place du château, il appartient aux enfants du Comte de les exécuter.

M. G. Produit annonce que la commune a essayé de reprendre ce terrain pour prolonger le parking communal, mais aucun terrain d'entente n'a été trouvé. Les enfants du Comte réaménageront l'espace.

M. F. Keller mentionne que le bureau acoustique mandaté pour l'assainissement sonore du Centre sportif constate que pour diminuer le bruit, un mur de 100 m de long et 6 m de haut devrait être construit, chose inenvisageable. La restriction de certains horaires est inacceptable pour les communes. Une demande d'allègement, soumise aux services de l'Etat, sera mise à l'enquête publique.

M. J.-P. Blanchoud se demande s'il a été envisagé de construire à un autre endroit la piscine-patinoire.

M. G. Produit rappelle que l'endroit est idéal, car proche des transports publics, proche des écoles. Cette étude a été faite et cofinancée par les communes, ce projet est aussi intéressant pour notre commune.

M. E. Charlot Valdieu souhaite construire un mur autour des plaignants.

M. F. Keller informe qu'un mur coûte CHF 2'000.00 le m^2 et qu'un mur de 100m / 6m et irréaliste. D'autre part, les opposants ne sont pas impactés par le dépassement des valeurs de bruit.

M. G. Produit ajoute que l'idée du mur a été discuté, mais qu'il y aurait de la réverbération du bruit.

La séance est levée à 21h45.

La prochaine séance est prévue le lundi 17 décembre à 18h30.

Le Président

Yves Riesen

CONSEIL COMMUNAL DE CUPERLY

La Secrétaire :

Claire Gavin